

Compte rendu rencontre Conseil citoyen du 4 juin 2024

Présents : M-T. Bérard, M-C. Anduze, J. Colas, S. Yvan, A. Quéry, C. Deloye, J. Pontier

Absents ou excusés : S. Bluet, N. Caubert, J. Jimenez, B. Ughetto, F. Robin, E. Métreau, T. Vincent

Élus présents : G. Estelle, C. Dalibert, S. Étroit, T. Loison, F. Poudevigne et B. Loison

Élus absents ou excusés : C. Vialle, A. Clerc

But de cette rencontre : vous informer des projets et connaître les problèmes ou demandes de votre secteur.

I Questions sur le compte rendu des réunions de quartier

- Le problème des éboueurs qui sortent les sacs noirs des bacs pucés et qui laissent les sacs jaunes sur la voie : ces problèmes ont été remontés au service prévention des déchets de l'agglomération. Cela a été dit aux responsables de Nicollin afin que son personnel ne procède plus de cette façon. Si vous êtes témoins de certains comportements faites-nous-les remonter afin de les transmettre à l'agglo.
- De quel fossé s'agit-il dans le cadre du PLU ? Il s'agit du fossé des Sigales qui serait classé par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en cours d'eau avec risque de débordement.

II Les projets

Voir présentation jointe.

III Retours et réponses des conseillers citoyens

Conseiller citoyen du Secteur Clau de la garde :

- « CD 148 : demande si le marquage de la route est programmé et quand ? » L'Unité territoriale nous avait répondu l'année dernière : Cette demande a été faite le 1^{er} octobre 2021 et réitéré le mercredi 26 avril 2023. Voici la réponse de M. Crespo chef de service de l'unité territoriale de Bagnols-sur-Cèze. : « Il n'y a pas d'obligation en termes de Signalisation Horizontale (SH). On sait aujourd'hui que sur ce type de route, en dehors du point singulier que représente le passage à niveau, l'absence de marquage permet de maintenir des vitesses "relativement" apaisées. À contrario, la SH donne un sentiment de sécurité à l'automobiliste "guidé" qui augmente sa vitesse... ».

Il a été relancé le 17 mai dernier dont voici le contenu du courriel : « Des administrés nous relancent sur l'absence de marquage sur le CD148. Nous avons pu remarquer que les automobilistes ont tendance, étant donné l'absence de marquage sur les côtés de la voirie, à se déporter au milieu de la route. Ceci est encore plus dangereux. Les personnes roulent vite et l'absence de signalétique ne les fait pas du tout ralentir comme vous me l'aviez écrit sur un courrier.

Dans l'Ardèche, lorsque les routes sont étroites, il y a une signalétique au centre de la voie, ce qui permet tout de suite, à l'automobiliste de voir s'il n'est pas trop au milieu.

Pouvez-vous revenir sur votre décision de ne rien faire sur le CD148 ? »

Voici sa réponse :

« La RD148 est classée « réseau de proximité » aux caractéristiques totalement différentes contrairement à la RD 138 qui est classée « réseau de liaison ».

Comme indiqué en 2022 la réglementation pour la signalisation horizontale répond à un cadre d'emploi spécifique à chaque type de route et notamment en lien avec les caractéristiques de la voie et ses accotements.

Les documents cadres et réglementations produites par les organismes de références dans le domaine, donnent des directives aux gestionnaires de voies en fonction d'éléments factuels approuvés et non sur du ressenti.

Dans le cadre d'une réflexion en cours du CEREMA pour modifier IISR (instruction interministérielle sur la signalisation routière) nous allons vérifier la possibilité réglementaire d'intégrer sur cette RD un guide axial exclusif de toutes autres marques ou rives. »

- « Faut-il se faire inscrire en Mairie pour le passage des O L D chez les particuliers ? » **Non, les forestiers de l'ONF passeront pour le contrôle là où ils le jugeront bon. La mairie préviendra la population de la période lorsqu'elle sera connue, mais pas individuellement.**
- Transformation de l'Auberge
« Le traiteur ferait de la restauration qu'un jour par semaine et des soirées à thème. Nous ne le lui souhaitons pas, mais si un jour il met la clé sous la porte, le rez-de-chaussée sera à nouveau vacant et aura besoin certainement de transformation. Pourquoi ne pas envisager, comme nous l'avions suggéré, il y a 10 ans, de faire de petits logements adaptés aux personnes vieillissantes du village, qui ne peuvent plus résider seules dans leur maison parfois trop grande ? Le rez-de-chaussée serait aménagé d'une pièce de rencontre, d'une salle afin de prendre les repas en commun. » **Nous avons ce souhait, de petites unités de vie, qui auraient été réalisées par le biais de l'EPF (Établissement Public Foncier), sur le terrain au centre du village. Nous avons abandonné l'idée, étant donné le « tollé » soulevé. Nous ne pouvons revenir en arrière étant donné que nous nous sommes engagés avec le traiteur. De plus il n'y a pas de grandes modifications ; ce local pourra être loué à un restaurateur.**
« Le 1^{er} étage aurait des logements adaptés, et le 2nd étage des cabinets pour médecin, infirmières etc... » **C'est l'inverse (Voir présentation).**
- « Nous nous posons souvent la question pourquoi la petite maison brûlée de la voie ferrée n'est pas rasée, elle dépareille avec notre village de caractère. » **La SNCF va ou a acheté la maison pour la détruire. Le coin sera alors nettoyé.**
- « L'ancien chemin de Bagnols est impraticable avant le Clau de la garde à cause des ronces qui ont détruit le grillage d'une propriété. » **Un courrier sera remis au propriétaire.**

- « Des drones survolent les maisons au Clau de la Garde, est-ce légal ? » Pour tout survol d'une zone peuplée, une déclaration doit être adressée à la préfecture avec un préavis de 5 jours ouvrables par courriel à l'adresse suivante : pref-drones@gers.gouv.fr.

Le conseiller citoyen nous informe qu'à Saint-Nazaire, des maisons ont été cambriolées après survol de drone.

Conseiller citoyen du Secteur route de la gare après l'impasse des Roseaux jusqu'à la zone d'activités incluse.

- « Impasse des Roseaux des grands arbres d'une propriété, inhabitée, sont dans les fils électriques. La fille du propriétaire passe régulièrement relever le courrier. » **Le maire se rendra sur place et un courrier sera rédigé pour signaler ce problème et mis dans la boîte aux lettres.**

Conseiller citoyen du Secteur : la rue des écoles, l'Androune, le chemin Bellevue, le chemin du Fournas, le chemin des Parrans, le chemin de l'ancien Réservoir, le chemin Grange Soulier

- « Peut-on installer quelques bancs chemin de la Grange Soulier ? L'itinéraire est bien adapté pour les personnes qui marchent en terrain plat et font ainsi un circuit. Donc des bancs de repos. » **Nous nous rendons sur place après avoir regardé les parcelles communales du parcours.**
- « Peut-on remettre un bac à l'angle de la place, car le stationnement y est gênant ? » **Après discussion, une majorité se montre défavorable car cela risque de gêner davantage.**
- « Rue de l'école : peindre les barrières de l'école de couleurs gaies. » **Nous le ferons faire par les emplois saisonniers. Il est suggéré d'utiliser les couleurs de l'arc-en-ciel.**
- « La rue derrière l'auberge est en très mauvais état. Ce n'est pas un goudronnage actuellement mais un rapetassage. » **C'est prévu, il faut attendre les travaux de traitement du pluvial.**
- « Le chemin communal au Sud de la nouvelle maison au balcon au-dessus de la route, pourrait-il être entretenu et remis en état ? » **Nous attendons la fin des travaux de la maison. Le propriétaire va le remettre en état.**
- « Les 2 marches en pierre qui descendent sur la place sont dangereuses. Il vaudrait mieux les retirer. » **Après discussion, il se dégage une majorité défavorable à ce retrait.**

Conseiller citoyen Secteur : chemin du Darbousset, rue de la Calade, rue du Puits neuf, cd148 de l'auberge au début du chemin de Bellefeuille

- « Reste-t-il des espaces disponibles aux jardins familiaux ? » 4 parcelles de 50 m². Mais il vaut mieux attendre l'attribution de toutes les parcelles aux 6 jardiniers potentiels car il faut laisser la place à droite du fossé pour que le tracteur puisse passer le nettoyer.
- « Comment agir sur les incivilités en termes de dépôts sauvages ? » C'est difficile à gérer. Un conseiller suggère l'utilisation de cameras mobiles.
- « Ne pourrait-on pas enlever un lampadaire chemin du Darbousset car il y trop d'éclairage. » Nous allons relancer le SMEG30 mais cela a un coût.
- « Une matérialisation de place de stationnement ne pourraient-elles pas être mise en place le long du mur de la propriété à droite en allant au cimetière ? » Cela permettrait de faire ralentir les automobilistes. Nous irons voir sur place.

Conseiller citoyen Secteur chemin du centre aéré, chemin de la Grange Soulier jusqu'à centre aéré

« Quand l'éclairage public sera installé Ancien chemin de Bagnols ? » C'est prévu, le SMEG30 a oublié. Nous l'avons relancé.

« Quand seront enlevées les tôles chemin de la Grange Soulier ? » Cela sera demandé au propriétaire qui les a fait déposer.

« Quand le petit bois Ancien chemin de Bagnols sera débroussaillé ? » La nouvelle loi sur les OLD dit que c'est aux propriétaires des maisons de débroussailler de chaque côté de la voie, au titre des 50 m des habitations. Des travaux de pluvial vont bientôt être réalisés à cet endroit-là.

Conseiller citoyen Secteur : route de Bagnols et ses impasses du bas de la Grand-rue jusqu'au rond-point

- « Problème de stationnement des voitures tampons dans la Grand-rue, que comptez-vous faire ? » Il est suggéré par un conseiller l'interdire de se garer du côté gauche après la mairie jusqu'à l'impasse du Four banal. Nous allons réfléchir à cette problématique.
- « Difficultés à la déchetterie pour ceux qui ont un véhicule utilitaire depuis que les professionnels doivent se rendre à Tresques à la déchetterie pro ». Le maire suggère de présenter sa carte de particulier à l'entrée. Ils ne peuvent refuser à un particulier qui a un utilitaire de déposer ses déchets.

Conseiller citoyen du Secteur Grand-rue, place de Fontaine, la rue du Portalet, la rue de l'Arc, la rue du Cadran solaire, chemin des détours

- « Le terrain des vignes à côté du cimetière va-t-il devenir un parking ? » Oui, nous devons avancer sur ce sujet.

Conseiller citoyen du Secteur Route de la gare jusqu'à l'impasse des Roseaux incluse

- « Impasse des Roseaux, dans le virage à droite, il y a une dalle en béton qui est dangereuse. » **Le maire ira voir sur place.**
- « Au N° 172, il y a une friche qui déborde sur la voie et le muret est en train de tomber. De plus un rosier pousse sur la route. Cette maison est en vente. » **Le maire ira voir sur place.**
- « Les personnes qui habitent au début de l'impasse, n'ont pas de dégagement devant leur portail. Ils sortent en voiture en marche arrière, directement sur la voie. Ce qui est très dangereux. » **Le maire ira les voir.**
- « Le panneau 30km/h avant le passage surélevé sur le CR148, n'y est plus. Du coup les personnes vont vite et ne respectent pas la priorité à droite. » **Nous allons remettre ce panneau.**
- « Pourquoi ne pas mettre un panneau priorité à droite ? » **Afin de ne pas surcharger de panneaux. En agglomération c'est la priorité à droite qui s'impose.**